



La SEMAVIP est certifiée ISO 9001 depuis 2001 sur ses activités de constructeur (ouvrages, bâtiments) et ISO 14001 depuis 2006 sur ses activités d'aménageur. En 2012, s'appuyant sur les acquis des deux certifications, Marie-Anne Belin, Directrice Générale, a décidé, en accord avec le Président de la SEMAVIP, de fusionner les deux systèmes en un système unique nommé «**Système de Management Qualité et Environnement**» (SMQE). Il s'applique à l'ensemble des activités de constructeur et d'aménageur. Cette décision s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques de **développement de la Semavip sur l'aménagement du nord et de l'est parisien et sur les questions d'aménagement urbain durable.**

La mise en place du SMQE traduit la volonté de la Direction Générale de disposer d'une démarche structurée et globale pour **maîtriser toujours mieux la qualité de ses prestations** (respect des coûts et des délais) **et de ses réalisations** (qualité architecturale, urbaine et paysagère, qualité d'usage, avec la prise en compte des impacts environnementaux). Il garantit la mise en œuvre d'actions pertinentes et efficaces tant vis-à-vis des attentes des clients que des enjeux du développement durable. A travers le formalisme qui l'accompagne, il assure la **pérennisation d'un savoir-faire** des équipes de l'entreprise.

La forte ambition environnementale portée par la Semavip, lui a valu de recevoir **le Label Écoquartier pour l'aménagement de la ZAC Claude Bernard**, un des 13 premiers décernés par l'Etat, en France, en 2013.

Nos engagements

Au-delà de la conformité de notre activité vis-à-vis de la réglementation, nous nous engageons à **respecter les exigences de nos clients**, au premier rang desquels la Ville de Paris, en matière de qualité de nos prestations et de nos réalisations.

Nous nous engageons également à inscrire notre métier dans un processus de **recherche constante d'amélioration**, en contrôlant et en évaluant nos pratiques et nos réalisations.

Enfin, nous nous engageons à **prévenir au mieux les impacts et les nuisances liées à la réalisation des opérations de construction ou d'aménagement** en intégrant, le plus en amont possible et tout au long du contrat, des exigences environnementales à respecter ; et en s'entourant des compétences nécessaires pour atteindre nos objectifs environnementaux.

Notre approche

Pour assurer nos missions, nous nous appuyons sur :

- Un système de management qualité environnement basé sur les standards internationaux ISO 9001 et ISO 14001, animé par un(e) responsable qualité environnement ;
- Une écoute des besoins de nos clients ;
- Une organisation des processus représentant toutes les activités de la SEMAVIP concourant à la réalisation de nos opérations de construction et d'aménagement ;
- Une valorisation des opérations réalisées par la SEMAVIP.

Nos objectifs qualité et environnement

- Satisfaire aux attentes de nos clients ;
- Améliorer notre organisation afin de maîtriser les coûts, les délais et la qualité de nos opérations ;
- Assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère de nos opérations, mais aussi leur qualité d'usage ;
- Favoriser la participation et l'information des riverains et des publics concernés par nos opérations ;
- Favoriser l'insertion par l'économique, notamment sur les chantiers, à travers la mise en œuvre de la clause sociale.

Pour chaque opération, nous nous engageons à :

- Mettre en œuvre le Plan Climat de Paris ;
- Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales ;
- Participer à la lutte contre le bruit ;
- Participer à la lutte contre la pollution atmosphérique et favoriser les circulations douces et les transports collectifs ;
- Favoriser la place du vivant (qualité paysagère et biodiversité) ;
- Favoriser la préservation de la ressource en eau et de l'ensemble des ressources non renouvelables ;
- Favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Favoriser une bonne gestion des déchets et le tri sélectif ;
- Limiter les risques liés à la découverte de sols pollués et à la démolition de bâtiments anciens ;
- Faciliter l'entretien et la maintenance ultérieure des espaces publics et privés dans les meilleures conditions environnementales.

La Direction Générale demande à tout le personnel de la Semavip, ainsi qu'aux intervenants extérieurs sur nos opérations, de s'impliquer pleinement dans cette démarche essentielle pour la réalisation d'une ville agréable à vivre, respectueuse de ses habitants et durable.

Paris, le 22 octobre 2014

La Directrice Générale
Marie-Anne BELIN